

République Française
Département FINISTERE
Commune du CLOÎTRE-PLEYBEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 09/06/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 5 juin à 20h15, le Conseil Municipal de Commune du CLOÎTRE-PLEYBEN s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BALAY Sandrine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/05/2026.

Présents : Mmes BILIRIT Dominique, BALAY Sandrine, DIRAISON Maryse, LESAGE Françoise, PRIGENT Morgane, PARTHENAY Audrey, SALAUN Sylvie, LE MOAL Véronique, M. MONCHABLON Stéphane, DEMEURÉ Bruno, GUEGUEN Jérôme, BICREL Romain, LEAUSTIC-LOUARN Jules.

A été nommé(e) secrétaire : DIRAISON Maryse

Absent excusé : TIMBERT Rudy

034/2026 – Commission communale des impôts directs : proposition d'une liste en vue de la désignation des commissaires titulaires et suppléants

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par la Direction des finances publiques et elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération de l'organe délibérant.

Ainsi, le conseil municipal doit prendre une délibération proposant une liste de 24 noms (12 titulaires et 12 suppléants) qui sera transmise à la Direction départementale des finances publiques.

Il vous est proposé :

- D'arrêter une liste de noms qui sera notifiée à la Direction Départementale des Finances Publiques du Finistère.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, décide, à l'unanimité des membres présents, de dresser la liste des contribuables ci-après présentée :

Commune de	LE CLOÎTRE-PLYBEN
------------	-------------------

Par délibération n° 034-2026 en date du 05/06/2026, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : **cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales** (taxe foncière - TF, taxe d'habitation sur les résidences secondaires - THRS et cotisation foncière des entreprises - CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.					
1	ORLACH	Romain	21/04/1965	274 Cleuziou Meur 29190 LE CLOÎTRE-PLYBEN	TF
2	LEUTNER	Mireille	22/09/1954	615 Kerrouet 29190 LE CLOÎTRE-PLYBEN	TF
3	DREAU	Marcel	05/07/1967	31 Kerdry 29190 LE CLOÎTRE-PLYBEN	TF
4	L'HERROU	Noël	19/04/1948	1 Rest Ar Bares 29190 LE CLOÎTRE-PLYBEN	TF
5	BICREL	Marie-Hélène	04/04/1962	351 Garsagoff 29190 LE CLOÎTRE-PLYBEN	TF
6	NEDELLEC	André	03/01/1960	205 Quinquis Yvin 29190 LE CLOÎTRE-PLYBEN	TF
7	LOUARN	Lionel	22/12/1962	Place de l'église 29190 LE CLOÎTRE-PLYBEN	TF
8	WANEGUE	Catherine	23/03/1950	640 Kerrouet 29190 LE CLOÎTRE-PLYBEN	TF
9	LOCHOU	Jean-Pierre	15/09/1953	273 Menez Guen 29190 LE CLOÎTRE-PLYBEN	TF
10	LE GALL	Pier-Luc	24/10/1994	9 Lotissement des chataigniers 29190 PLYBEN	TF
11	LE GUILLLOU	Jean-Yves	26/09/1960	131 Kerauffret 29190 LE CLOÎTRE-PLYBEN	TF

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
12	DESPRETZ	Christelle	29/03/1973	306 Kergonan 29190 LE CLOÎTRE-PLYBEN	TF
13	SALAUN	Patrick	03/10/1962	82 Lein Ar Fom 29190 LE CLOÎTRE-PLYBEN	TF
14	NEDELEC	Cathy	09/12/1966	61 Kerdanel 29190 LE CLOÎTRE-PLYBEN	TF
15	LE MOIGNE	François	19/03/1952	160 Bolmezer 29190 LE CLOÎTRE-PLYBEN	TF
16	DELALANDRE	Frédérique	17/02/1963	207 Kerdry 29190 LE CLOÎTRE-PLYBEN	TF
17	RAPHEL	Maximin	11/02/1944	6 rue de Plyben 29190 LE CLOÎTRE-PLYBEN	TF
18	LEMESLE	Michèle	12/08/1915	274 Garsagaro 29190 LE CLOÎTRE-PLYBEN	TF
19	BRONNEC	Jacques	25/01/1957	Bruluec 29190 LENNON	TF
20	WURTZ	Gaëlle	13/12/1978	60 Kerizella 29190 LE CLOÎTRE-PLYBEN	TF
21	MARTIN	Cédric	04/12/1989	1 Croix Lanneguer 29190 LE CLOÎTRE-PLYBEN	TF
22	RICHARD	Tiffany	16/07/1992	235 Quinquis Yvin 29190 LE CLOÎTRE-PLYBEN	TF
23	LALLAOURET	Tristan	31/01/1988	110 lieu-dit Trevoen 29190 LE CLOÎTRE-PLYBEN	TF
24	FAVENNEC	Delphine	05/04/1970	204 Bregunteun 29190 LE CLOÎTRE-PLYBEN	TF
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					

	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
Interlocuteur(s) de la commune	BALAY	Sandrine	sandrine.balay@yahoo.com	06 98 14 33 36
	PENNANEAC'H	Gaëlle	maire@lecloitreplyben.fr	02 98 26 60 05

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 08/06/2026

La secrétaire,
 DIRAISON Maryse

Le Maire
 BALAY Sandrine